

Programme d'Assistance pour l'exécution de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques

Introduction

Le but du programme d'assistance pour l'exécution de la Convention (IAP) est d'apporter toute l'aide voulue aux Etats-Parties au niveau de la déclaration à la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques (CIAC). Cette assistance concerne aussi les obligations de contrôle au niveau import - export couverte par l'article VI ainsi que des modalités prescrites par l'Autorité Nationale qui découlent de l'article VII. L'accent particulier mis au niveau de l'IAP et des supports d'information concerne plus particulièrement la mise en oeuvre des modalités du traité.

L' IAP traite de l'établissement d'une Autorité Nationale, des questions de produits chimiques dépendantes du CIAC, de l'identification des industries qui utilisent produits chimiques CIAC, des produits chimiques les plus couramment utilisés au niveau industriel et des applications potentielles des produits chimiques CIAC comme agents chimiques. Ces différentes questions sont abordées dans le guide IAP afin d'apporter aux Etats-Parties toute l'assistance voulue pour la mise en place de supports d'information, y compris la présentation de leurs déclarations. D'autre part, l'IAP traite des modalités du traité au niveau de l'exportation - importation et des déclarations de même qu'il indiquera la réglementation administrative et propose des suggestions sur la manière dont les différents contrôles peuvent être mis en place.

Enfin, l'IAP propose un support d'information historique et des ouvrages de référence. Ainsi, le guide offre une liste des définitions CIAC. Le guide des déclarations de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques est disponible sous forme de lien. Il en va de même pour l'information nécessaire à la mise en place de la législation voulue au niveau national. Le guide donne aussi la liste des différents centres d'information auxquels on se référera pour tout renseignement complémentaire.

Sachant que l'utilité d'un traité dépend directement de son application par ses membres, il est vital que chacun des Etats-Parties du CIAC puisse se conformer le plus rapidement possible aux obligations de l'article VII. Les traductions contenues ci-dessus ne sont pas des traductions officielles d'OIAC. Veuillez consulter le site Web d'OIAC pour les documents officiels. <http://www.opcw.org>.